



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Dépistage et prise en charge des infections sexuellement transmissibles (IST)

Question écrite n° 14215

### Texte de la question

Mme Élise Leboucher interroge Mme la ministre de la santé et de la prévention sur le dépistage et la prise en charge des infections sexuellement transmissibles (IST). La loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) 2023 ouvre la possibilité pour les patients de moins de 26 ans d'accéder au dépistage gratuit de certaines IST sans ordonnance. Néanmoins, près d'un an après la publication de la loi au *Journal officiel*, l'arrêté censé mettre en place ces dispositions n'a toujours pas été adopté ni publié. Selon le rapport du planning familial « Jeunes exposés aux infections sexuellement transmissibles (IST) - S'informer, se mobiliser », publié en 2023, les IST sont en progression depuis le début des années 2000. Selon Santé publique France, le nombre de diagnostics d'infection à chlamydia a ainsi augmenté de 29 % entre 2017 et 2019. Cette progression est plus marquée chez les femmes de 15 à 24 ans (+ 41 %) et chez les hommes de 15 à 29 ans (+ 45 %). Les jeunes sont également plus touchés que d'autres catégories d'âge par les infections à gonocoques. Il convient également de noter qu'en 2020, 14 % des personnes ayant découvert leur séropositivité étaient âgées de moins de 25 ans. Le syndicat national des médecins biologistes (SNMB) note par ailleurs que la charge mentale du dépistage repose encore essentiellement sur les femmes, qui représentent 70 % des dépistages réalisés pour la chlamydia et 75 % pour le gonocoque. Les IST constituent un problème de santé publique en raison de leur transmissibilité, de leur fréquence, de leur complications (douleurs pelviennes chroniques, infections génitales hautes, infertilité, etc.). Un diagnostic facilement accessible et une prise en charge efficaces sont essentiels pour y remédier. Aussi, Mme la députée tient à insister auprès de Mme la ministre de la santé et de la prévention sur la nécessité de publier rapidement l'arrêté permettant la mise en place du dispositif IST-Test. Elle interroge également Mme la ministre sur les mesures envisagées afin de permettre une prise en charge rapide et efficace des personnes testées positives à des IST ainsi que de leurs partenaires, sachant que nombre d'entre elles ne disposent pas d'un médecin traitant, dans un contexte de crise de la démographie médicale.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Élise Leboucher](#)

**Circonscription :** Sarthe (4<sup>e</sup> circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14215

**Rubrique :** Maladies

**Ministère interrogé :** Santé et prévention

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 11 mars 2024

**Question publiée au JO le :** [2 janvier 2024](#), page 35

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)